

**Conseil Communal**  
**Séance du 19 août 2013**

*Etaient présents :*

*MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;*  
*NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;*  
*ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL-G., LHOAS V., SONNET M.,*  
*LAMOLINE P., CONRARD C., BURNON A.,*  
*HENKINET F., MOUTON B. et LEYDER O., Conseillers;*  
*GIERENS Bernard, Secrétaire Communal*

**La séance est ouverte.**

**1. Avis sur le compte de la Fabrique d'Eglise de Houmont – Exercice 2012.**

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur le compte 2012 de la Fabrique d'Eglise de Houmont. Celui-ci se présente comme suit :

<b>Paroisse</b>	<b>Exercice comptable</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Excédent/ Déficit</b>	<b>Intervention communale à l'ordinaire</b>
Houmont	Année 2012	30.986,30 €	29.712,14 €	Excédent de 1.274,16 €	8.090,94 €  <b>Part de Vaux-sur-Sûre (1/5<sup>ème</sup>) :</b> <b>1.618,18 €</b>

**2. Avis sur le budget de la Fabrique d'Eglise de Rosières – Exercice 2013.**

<b>Fabrique d'Eglise</b>	<b>Intervention communale à l'ordinaire</b>	<b>Intervention communale à l'extraordinaire</b>
Rosières	16.243,56 €	0 €

Le Conseil communal émet un avis favorable sur ce budget.

**3. Création d'un cimetière cinéraire dans les cimetières de Nives et de Rosières + Aménagement de l'entrée d'accès au cimetière de Rosières : décision de principe et fixation des conditions du marché.**

Le projet vise les travaux suivants :

- Nives : Création d'une aire de dispersion, création d'un columbarium, création d'un espace reprenant des cavurnes.
- Rosières : Création d'une aire de dispersion, création d'un columbarium, remise en état de l'accès principal à l'église et au cimetière avec également une main courante métallique.

Montant du devis estimatif : 61.855,20 euros TVA comprise.

Montant du subside promis dans le cadre de l'appel à projets « Funérailles et Sépultures » du 27 octobre 2011 Axe 1/volet 2 : 12.500,00 euros.

Le Conseil communal approuve ce projet, le CSC et la PNSP.

#### **4. Entretien extraordinaire de voirie 2013 : approbation des conditions du marché.**

Le projet vise les travaux suivants :

- Liaison Juseret – Bercheux : reprofilage sur revêtement hydrocarboné existant sur 1.650 m<sup>2</sup>, imperméabilisation par un enduit bicouche sur 9.900 m<sup>2</sup>.
- Sortie de Remichampagne vers Clochimont : reprofilage sur revêtement hydrocarboné existant et imperméabilisation par enduit bicouche sur 1.980 m<sup>2</sup>. Pose de 400 m de drains PVC.
- Liaison Remoiville – Chaumont : reprofilage sur revêtement hydrocarboné existant et imperméabilisation par enduit bicouche sur 2.500 m<sup>2</sup>.
- Liaison rue du Moulin à Vaux-sur-Sûre – Sûre : reprofilage sur revêtement hydrocarboné existant sur 500 m<sup>2</sup>, imperméabilisation par un enduit bicouche sur 4.750 m<sup>2</sup>.
- Liaison Assenois – Villeroux : imperméabilisation par un enduit bicouche sur 9.350 m<sup>2</sup>.

Les raisons sont les suivantes : zones de faïençage, de fissures, de nids de poules et des déformations.

Montant du devis estimatif : 312.204,20 euros TVA comprise.

Le Conseil communal approuve le projet, le CSC et la procédure d'adjudication.

#### **5. Entretien et pose de filets d'eau 2013 : approbation des conditions du marché.**

Ces travaux visent la pose de filets d'eau afin de récolter les eaux pluviales devant des habitations et lotissements à Bercheux, Juseret, Nives, Cobreville, Morhet, Remoiville, Remichampagne, Assenois et Salvacourt.

Montant du devis estimatif : 97.877,80 euros TVA comprise.

Le Conseil communal approuve le projet, le CSC et la procédure d'adjudication.

#### **6. Elaboration du Programme d'actions 2014 – 2016 du Contrat Rivière Ourthe : ratification de la décision du Collège.**

Le Conseil communal est invité à tenir compte des lignes directrices sous-tendant le Contrat de rivière Ourthe dans les divers projets mis en place par la Commune, d'inscrire plusieurs actions au programme d'actions 2014 – 2016 du Contrat de rivière Ourthe et de prévoir les budgets nécessaires à la réalisation de ces actions dans les délais fixés. Il y a beaucoup d'actions de prévention et de sensibilisation et le subside annuel octroyé, à partir de 2014, sera de 1550€, soit une augmentation de 300€ par rapport à avant.

## **7. Désignation des membres du comité d'attribution et d'accompagnement des logements Seniors.**

Le Conseil communal désigne les personnes devant faire partie du comité d'attribution et d'accompagnement des logements « seniors », à savoir le Bourgmestre, un Echevin, un membre du Conseil communal (majorité), la Présidente du CPAS, un membre du CPAS (minorité), deux membres extérieurs (sans mandat politique) et un employé administratif pour le secrétariat (sans voix délibérative).

## **8. Vente publique de l'ancienne école de Rosières : approbation du cahier des charges.**

Nous avons du constater que le projet de rénovation était trop onéreux dans le cadre du programme du logement. Seulement 2 logements au lieu de 3 proposés. Coût estimatif des travaux : 400.000€. Subside estimé à 149.500€.

Les notaires associés Michel LONCHAY & Jean-François LAPAILLE ont déposé le cahier des charges relatif à la vente par adjudication publique de l'ancienne implantation scolaire de Rosières avec la faculté de surenchère et avec la condition suspensive d'accord final du Conseil communal.

Le Conseil communal approuve le principe de la vente et le projet d'acte. Le produit de la vente sera destiné à l'acquisition future d'un bâtiment plus adapté.

## **9. Certification PEFC des bois communaux : approbation de la Charte pour la gestion forestière durable en Région wallonne.**

La Commune de Vaux-sur-Sûre demande à participer, comme une très grande majorité d'autres communes, à la certification forestière régionale PEFC mise en place en Wallonie dans une charte pour la gestion forestière durable en Région wallonne.

Le Conseil communal adhère à la certification PEFC, ce qui sera un [+] dans le cadre des futures ventes de bois marchands. Sur le principe, il y a déjà cependant un grand nombre de recommandations qui sont appliquées à Vaux-sur-Sûre.

## **10. Augmentation du capital de Vivalia suite à l'adaptation de la population au 01.01.2012 : souscription de nouvelles parts.**

L'article 15 des statuts de Vivalia prévoit une adaptation du capital au premier janvier de chaque année qui suit les élections provinciales et communales sur base des chiffres de la population de droit, par commune, à la date du 1<sup>er</sup> janvier de l'année des élections tels que publiés au Moniteur belge.

Le montant de cette adaptation suite à l'évolution de la population au 01.01.2012 s'élève pour la Commune de Vaux-sur-Sûre à 22.400,00 euros.

Le Conseil communal souscrit de nouvelles parts à concurrence de 22.400€, somme qui devra également être libérée.

### **11. Conseiller en mobilité et sécurité routières: fixation des conditions de recrutement dans le cadre d'un emploi temps plein contractuel.**

La Commune de Vaux-sur-Sûre s'est fixée comme priorité la sécurité routière et a décidé d'élaborer un Plan Communal de Mobilité, elle a également créé une Commission ayant trait à la sécurité et à la mobilité routières. Il convient dès lors de procéder à l'engagement d'un conseiller en mobilité et sécurité routières et de fixer les conditions de recrutement (CDD éventuellement prorogeable en vue d'un CDI – Embauche d'un gradué ou bachelier (B1) + Réserve de recrutement).

Le Conseil communal approuve les conditions de recrutement d'un conseiller en mobilité.

### **12. Fixation des conditions de recrutement pour un emploi dans le cadre du plan Maribel pour l'accueil extrascolaire : modification de la décision du 4 juin 2013.**

La Tutelle nous a demandé d'adapter notre décision en permettant également aux péruicultrices de postuler à l'emploi.

Pour rappel, l'ONSSAPL – Comité de gestion du Fonds Maribel social du secteur public – a octroyé en date du 03/04/2013 une intervention financière dans le cadre du plan global « emplois-jeunes » de la Communauté française pour la création de 0,5 équivalent temps plein pour l'accueil extrascolaire.

Les organisations syndicales ont remis un avis positif sur le projet adapté.

Le Conseil communal approuve les conditions de recrutement telles que modifiées.

### **13. Mise à disposition d'un agent ½ temps au CPAS : prolongation.**

Le Conseil communal ratifie la décision du Collège communal de prolonger la mise à la disposition d'un agent ½ temps au CPAS, accordée en date du 25 juin 2012, avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013 pour une durée d'un an, à savoir jusqu'au 30 juin 2014.

### **14. Convention de collaboration avec le Centre Médical Hélicoptère ASBL de Lierneux pour l'équipement d'un système d'éclairage permettant l'atterrissage de nuit d'un hélicoptère médicalisé d'urgence sur le terrain de football de Cobreville : approbation.**

Le Conseil communal marque son accord quant à cette collaboration.

Le Collège communal, en sa séance du 30 juillet 2013, a marqué son accord de principe quant à l'équipement d'un système d'éclairage permettant l'atterrissage de nuit d'un hélicoptère médicalisé d'urgence sur le terrain du RAFC Cobreville retenu par le CMH.

Coût de l'installation : 2500€ TVAC. Dossier géré par le CMH. 200€ de subside de la Région wallonne et 500€ sous forme de subside à octroyer à charge de la Commune.

### **15. Convention ASBL Promemploi – Service « Accueil Assistance » - Communes 2013 – 2018 : approbation.**

La présente convention, qui est identique à la précédente, a pour objet de fixer les modalités de participation de la Commune de Vaux-sur-Sûre au service de garde d'enfants malades ou porteurs de handicap à domicile, veille d'enfants en milieu hospitalier et remplacement en milieu d'accueil « Accueil Assistance » de l'ASBL Promemploi.

La Commune paiera donc une part fixe annuelle de 700,00 euros + une part variable de 5,00 euros multipliée par le nombre de prestations réalisées sur son territoire.

Le Conseil communal approuve cette convention.

**16. Convention entre l'Etat belge et la Commune de Vaux-sur-Sûre relative à la délivrance de titres de séjour biométriques aux ressortissants de pays tiers et de passeports biométriques aux citoyens belges : approbation.**

L'Etat belge finance l'acquisition par les communes des packs biométriques (matériel biométrique et services des fournisseurs agréés – installation du matériel et formation du personnel), destinés à l'enregistrement des données biométriques dans les titres de séjour électroniques délivrés aux ressortissants de pays tiers et dans les passeports délivrés aux Belges.

Le Conseil communal approuve cette convention.

**17. Charte de l'égalité des chances dans les communes wallonnes : approbation.**

Par cette charte, la Commune s'engage à favoriser une politique d'égalité des chances au sein de ses services et sur son territoire par la mise en place d'un plan d'action et le suivi régulier de sa mise en œuvre, à lutter contre toutes formes de discrimination, à permettre à chaque citoyen de participer à la vie locale/publique sans discrimination, à promouvoir les actions et sensibiliser les citoyens, les membres de son personnel et les partenaires à la Charte de l'égalité des chances, à intégrer l'égalité des chances dans tous les domaines de la vie politique, à veiller à garantir la diversité et l'égalité des chances au sein de son administration à chaque étape de la carrière, à communiquer son engagement et à veiller au respect de la Charte dans toute l'entité communale.

Cette charte sera traitée en parallèle avec notre projet de plan de cohésion sociale qui est actuellement en cours d'élaboration.

Le Conseil communal adhère à cette charte.

**18. ZAEM de Nives « Poteau de Morhet » : acquisition d'emprises : approbation du projet d'acte d'acquisition modifié.**

Les emprises au Poteau de Morhet ont été acquises par Idélux et non par la Région wallonne, et ce, contrairement au projet d'acte d'acquisition soumis à un précédent Conseil (22 mai 2012). Aussi, le Comité d'acquisition de Neufchâteau nous a fait parvenir un projet d'acte modifié en ce sens.

Le Conseil communal approuve le projet d'acte modifié. Le reste est inchangé.

**19. Mise en place d'une Agence de Développement Local transcommunale (ADL) : décision de principe et approbation de la convention de partenariat entre Communes relative à l'embauche d'un employé.**

Les membres des Collèges communaux de Léglise, Martelange, Fauvillers et Vaux-sur-Sûre, après diverses rencontres, souhaitent voir mis sur pied une Agence de Développement Local transcommunale sur leur territoire, ayant pour but le développement local des 4 communes à savoir la promotion du développement durable à l'échelon local qui consiste en l'amélioration de la qualité de vie sur le plan économique et la création d'emplois.

Le Gouvernement wallon octroie des subventions aux Agences de Développement Local agréées. Dès lors, il est proposé une convention de partenariat relative à la prise en charge des frais de fonctionnement et d'organisation du travail d'un employé chargé d'introduire une demande d'agrément pour la mise en place d'une ADL sur le territoire des 4 communes.

Prise en charge d'un quart des frais dans le cadre de l'embauche par l'Administration communale de Léglise d'un employé pendant 6 mois.

Le Conseil communal décide du principe d'une ADL et à marquer son accord sur la convention de partenariat.

**20. Ratification de la décision du Collège communal quant au n° FASE pour la 3<sup>ème</sup> Ecole communale de Vaux-sur-Sûre.**

Le Conseil communal ratifie la décision du Collège communal décidant d'accepter la cession d'un ancien « Numéro matricule Ecole Dormant » de la Commune de Libramont-Chevigny, afin de permettre la création d'une troisième école fondamentale communale au sein du Pouvoir Organisateur de Vaux-sur-Sûre dès le 1<sup>er</sup> septembre 2013, dont le siège administratif sera sis à Morhet, 98 b à 6640 Vaux-sur-Sûre.

**21. Règlement de travail des écoles communales de Vaux-sur-Sûre : approbation des modifications.**

Le Conseil communal approuve les modifications de certains articles du règlement de travail des écoles communales de Vaux-sur-Sûre. Il s'agit de légères adaptations déjà acceptées par la COPALOC.

**HUIS CLOS**

**La Séance est levée.**